



Sous location et préavis

Par **Yukam**, le **08/02/2016** à **16:34**

Bonjour,rrnJe suis locataire et j'ai l'accord écrit de mon propriétaire pour sous louer mon appartement. Est ce une clause abusive que de fixer un préavis de 6 mois dans le contrat de sous location dans le cas d' une résiliation anticipée du bail par mon sous locataire.rnEn effet, étant à l'étranger durant la période de sous location il me sera très compliqué de retrouver un sous locataire en cas de résiliation anticipée du bail.rnrnMerci d'avance pour votre aide !

Par **Lag0**, le **08/02/2016** à **18:43**

Bonjour,rnLa sous-location n'est régie par aucune loi sinon le code civil. Il semble donc que vous puissiez mettre toutes les clauses que vous souhaitez dans le contrat de sous-location. Tant que le sous-locataire est d'accord et signe...

Par **Yukam**, le **09/02/2016** à **09:53**

Bonjour,rrnMerci pour votre réponse claire. :)rnBonne journée.